

# Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par gaz toxique en France. Poursuivons la mobilisation face à ce véritable problème de santé publique !



Chaque année, en France, près de 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone et une centaine de personnes en meurent.

**Ce gaz inodore, invisible, non irritant, toxique et mortel agit comme un gaz asphyxiant,** prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque maux de têtes, nausées, fatigue et dans les cas les plus graves le coma, voire le décès.

Suivez ces quelques recommandations !

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 5 à 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.



**Identifiez ces symptômes :**



Perception  
lumineuse  
 Mal de tête  
 Fatigue  
 Nausées  
 Vertiges  
 Perte de  
conscience

Ces symptômes, surtout s'ils apparaissent dans un même lieu  
 ou chez plusieurs personnes vivant ensemble, doivent faire  
 penser à une intoxication au monoxyde de carbone.  
 L'intoxication peut être chronique (plusieurs jours) ou  
 aiguë avec un risque de décès.  
 Le risque est particulièrement élevé lors des interventions au  
 monoxyde de carbone.

**Si vous présentez ces symptômes :**  
 - sortez de chez vous ainsi que votre famille  
 - appelez les pompiers (18) ou le SAMU (15)

**Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?**  
 Le monoxyde de carbone est un gaz  
 incolore, inodore et non toxique à court  
 terme. Il est produit par la combustion  
 incomplète de tout matériau  
 contenant du carbone. Il est  
 très dangereux car invisible et  
 inodore.

**ADASEL**  
 Pour éviter le risque d'intoxication  
 il est conseillé de faire contrôler régulièrement  
 les installations de chauffage et de ventilation.  
 Le service ADASEL est disponible au 02 30 30 30 30.



Documents

[Comprendre les dangers du monoxyde de carbone](#)

Liens utiles

[Pour en savoir plus](#)